



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **NOTE D'INFORMATION**

**3<sup>e</sup> trimestre 2015**

**N° 43**



# BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA  
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)  
Tél. : +221 33 839 05 00  
Télécopie : +221 33 823 93 35  
Site internet : <http://www.bceao.int>

**Directeur de Publication**

Clément ADOBY

*Directeur des Etudes  
et de la Recherche*

*Email : [courrier.zder@bceao.int](mailto:courrier.zder@bceao.int)*

**Impression :**

Imprimerie de la BCEAO  
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

*Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.*



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **NOTE D'INFORMATION**

**3<sup>e</sup> trimestre 2015**

**N° 43**

**ISSN 08505772**

## TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES</b> .....	<b>7</b>
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA et de la BCEAO .....	9
Chronologie des principales mesures de politique monétaire .....	17
<b>LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO</b> .....	<b>34</b>



## **AVANT-PROPOS**

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des Organes de l'UMOA et de la BCEAO, les principales mesures de politique monétaire ainsi que sur les textes réglementant l'activité bancaire et financière adoptés au cours de la période. La situation économique et monétaire de l'Union, précédemment publiée dans cette Note, est désormais disponible dans le Bulletin de statistiques monétaires et financières ainsi que dans le Bulletin mensuel de statistiques économiques de l'UEMOA, diffusés sur le site internet de la BCEAO.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

**Le Directeur de Publication**



## **INFORMATIONS GENERALES**



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

---

*(Bissau, le 2 juillet 2015)*

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) s'est réuni en session ordinaire, le 2 juillet 2015, dans les locaux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Bissau, en République de Guinée-Bissau, sous la présidence de Monsieur Saidou SIDIBE, Ministre des Finances de la République du Niger, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Jeremias António da Cruz PEREIRA, Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

**Au titre de la BCEAO**, les Ministres ont examiné la situation économique et monétaire récente de l'Union. Ils se sont félicités de la bonne orientation de l'activité économique au cours du premier trimestre 2015 et des perspectives économiques favorables des Etats membres pour le reste de l'année 2015. En effet, les indicateurs de conjoncture au sein de l'Union confirment le maintien d'un rythme soutenu de l'activité économique au premier trimestre 2015. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) est ressorti sur la période à 6,2%, en glissement annuel, contre 5,9% le trimestre précédent. Sur l'ensemble de l'année 2015, l'Union enregistrerait un taux de croissance économique de 6,6% après 6,4% en 2014, tiré par la bonne orientation de l'ensemble des secteurs d'activité. Les Ministres ont relevé l'absence de pression inflationniste dans la Zone, avec un taux d'inflation pour l'Union passé de 0,4% à fin décembre 2014 à 0,5% à fin mars 2015.

Les Ministres se sont, toutefois, appesantis sur les facteurs de risque susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de croissance. A cet égard, ils ont souligné la nécessité d'améliorer la mobilisation des ressources internes, afin d'accroître les marges budgétaires des Etats,

pour consolider les infrastructures de base. Ils ont, en outre, mis l'accent sur l'importance de renforcer l'efficacité de la dépense publique et la qualité des investissements. Les Ministres ont, par ailleurs, convenu de la nécessité pour les pays de l'Union de conjuguer leurs efforts, afin d'améliorer la résilience des économies, dans un contexte international incertain marqué par les possibles répercussions de la crise en Zone euro et le ralentissement attendu dans les pays émergents.

Ils ont également exhorté les Etats membres à poursuivre les efforts d'amélioration de l'environnement des affaires, afin de stimuler les investissements privés et attirer les investisseurs étrangers dans les secteurs productifs.

Les Ministres ont, par ailleurs, examiné et adopté le projet de Directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UMOA, ainsi que le projet de loi uniforme prévu dans ce cadre. Ces textes intègrent les innovations qui permettront de mettre en conformité les textes existants avec les nouvelles normes internationales édictées par le Groupe d'Action Financière (GAFI) en février 2012 et de remédier aux insuffisances et aux difficultés relevées par les acteurs dans la mise en œuvre des réglementations en vigueur.

Les Ministres ont décidé, à l'issue de l'examen des propositions formulées par la Banque Centrale, de la mise en place d'un mécanisme de résolution des crises bancaires dans l'UEMOA. A cet égard, le Conseil a donné mandat au Gouverneur de la BCEAO pour proposer les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement de ce dispositif devant permettre notamment de traiter efficacement les défaillances des institutions bancaires d'importance systémique.

Le Conseil a, par ailleurs, procédé à la désignation des contrôleurs externes de la BCEAO pour les exercices allant de 2015 à 2017.

Les Ministres ont été informés des décisions de la réunion du Comité de Politique Monétaire, tenue le 3 juin 2015, et de la composition dudit Comité à l'issue du renouvellement du mandat de ses membres.

**Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA**, le Conseil des Ministres de l'UMOA a pris connaissance des conclusions des travaux de la 100<sup>e</sup> session de la Commission Bancaire de l'UMOA, tenue le 11 juin 2015 à Abidjan.

**Au titre de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)**, le Conseil des Ministres a approuvé le bilan des réalisations à mi-parcours des prévisions financières de l'exercice 2015 et une proposition de révision des niveaux d'activités, justifiée par une amélioration du contexte par rapport aux anticipations faites à la fin de l'année 2014. Il a également approuvé les comptes du Fonds de Développement Energie (FDE) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Au titre des dossiers pour information, le Conseil a pris connaissance du compte rendu de la notation de la BOAD par les agences internationales Fitch et Moody's, qui ont attribué à l'institution des notes d'investissement. Cette notation de qualité permet à la BOAD d'envisager la mobilisation de ressources sur les marchés financiers internationaux, en vue de renforcer ses concours dans le secteur marchand. Les deux agences fondent leur appréciation positive, notamment sur les performances financières de la BOAD et sur le soutien dont l'institution bénéficie de la part de l'ensemble de ses actionnaires. Enfin, les échanges engagés avec Fitch et Moody's conduisent à mettre l'accent sur la nécessité pour la BOAD de subordonner ses financements concessionnels à la disponibilité de ressources concessionnelles suffisantes.

Les Ministres ont également été informés de l'accréditation de la BOAD comme entité d'implémentation du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Cette accréditation offre à la BOAD des perspectives de mobilisation des ressources à travers le cofinancement de projets environnementaux. L'objectif visé par la banque sous-régionale est de faire bénéficier aux pays de la Zone UEMOA, l'essentiel des ressources

disponibles pour financer les projets environnementaux retenus comme priorités par les Etats et faisant partie d'un des domaines de concentration du FEM, à savoir les changements climatiques, la biodiversité et la dégradation des terres.

Enfin, le Conseil a pris connaissance des dossiers suivants : l'initiative « *Africa Climate Package* » de la Banque Mondiale ; l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 31 mai 2015 ; la désignation de la KfW en lieu et place de la DEG pour la gestion à titre fiduciaire de la participation de la République Fédérale d'Allemagne dans le capital social de la BOAD ; le rapport d'exécution de l'émission de bons BOAD 2015-2022 ; le relevé des décisions de la 97<sup>e</sup> réunion du Conseil d'Administration, tenue le 26 juin 2015 à Bissau.

**Au titre du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)**, le Conseil des Ministres a donné son avis favorable pour la désignation de deux représentants des Etats de l'UMOA au sein des Conseils d'Administration de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR). Il a également donné des orientations en vue de la finalisation de la procédure de désignation desdits représentants et demandé au Conseil Régional de se rapprocher de la BCEAO et de la Commission de l'UEMOA en vue de recenser l'ensemble des problèmes liés au gouvernement d'entreprise et à l'encrage institutionnel des Structures Centrales et proposer des solutions adaptées aux enjeux. Enfin, les membres du Conseil des Ministres ont pris connaissance des dossiers suivants :

1. Compte rendu des activités du marché financier régional au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2014
2. Note relative à l'organisation d'un forum international sur le capital investissement
3. Compte rendu de l'évolution du dossier relatif aux modalités pratiques de régularisation des trop-perçus par les Structures Centrales du fait de la non application au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la décision du Conseil des Ministres de l'UMOA

relative à la nouvelle tarification sur le marché financier régional de l'UMOA.

**Au titre de la Commission de l'UEMOA**, le Conseil des Ministres a examiné le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, juin 2015.

Le Conseil s'est félicité de la bonne orientation de la situation économique et des efforts déployés dans la plupart des Etats membres en matière de convergence nominale.

Tenant compte de l'environnement économique international récent et de la nécessité de renforcer la stabilité économique, le Conseil des Ministres a adopté la recommandation relative aux orientations de politique économique au titre de l'année 2016. Ces orientations portent sur l'exploitation des opportunités offertes par la baisse du cours du pétrole sur le marché international et la bonne gestion de la dette publique afin de préserver sa viabilité et la soutenabilité des finances publiques.

Le Conseil des Ministres a adopté la Décision instituant les modalités d'évaluation des dépenses fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA.

Cette décision a pour objectif global de permettre aux Etats membres et aux citoyens de connaître le coût budgétaire des exonérations fiscales et douanières accordées aux contribuables à travers les rapports d'évaluation des dépenses fiscales publiés annuellement.

La connaissance, par les Etats membres, des pertes de recettes dues aux exonérations fiscales permettra d'initier des réformes pour une maîtrise de ces exonérations, en vue d'une plus grande efficacité dans la mobilisation des recettes fiscales et du renforcement de la capacité financière des Etats.

Le Conseil des Ministres a également examiné et adopté la Décision portant adoption du Programme Statistique Régional 2015-2020.

Cette Décision dotera l'Union d'un instrument opérationnel qui servira à renforcer les acquis en matière de production statistique au niveau des Etats membres et des Organes de l'Union, ainsi que la coordination et la coopération en matière

statistique tenant compte des attributions du Comité Régional de la Statistique. Elle facilitera également la mobilisation des ressources financières adéquates pour le développement de la statistique au sein de l'Union.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le Règlement portant modification du Règlement n° 12/2014/CM/UEMOA du 2 décembre 2014 portant adoption du Budget de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) au titre de l'Exercice 2015.

Le Conseil des Ministres a été informé du compte-rendu des opérations de virements de crédits effectuées au titre de l'exercice 2015 : période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2015.

Le Conseil des Ministres a également examiné le Rapport définitif de contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA au titre de l'exercice 2013.

Le Conseil des Ministres a en outre examiné le Rapport d'évaluation à la date du 31 mai 2015, des observations et injonctions formulées par la Cour des Comptes dans le cadre du contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA au titre de l'exercice 2011.

Le Conseil des Ministres a donné décharges de gestion aux Ordonnateurs principaux et aux Comptables principaux pour leurs gestions respectives au titre des exercices 2011 et 2013.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres sur proposition de la Commission de l'UEMOA, a marqué son accord pour le financement à hauteur de 300.000.000 FCFA destiné à la Guinée-Bissau, pour son programme d'appui d'urgence.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour à Bissau, expriment à son Excellence, Monsieur José Mário VAZ, Président de la République de Guinée-Bissau, au Gouvernement ainsi qu'au peuple bissau-guinéens, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Bissau, le 2 juillet 2015

Le Président du Conseil des Ministres

Saidou SIDIBE

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

---

(Dakar, le 29 septembre 2015)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le 29 septembre 2015, au Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Saidou SIDIBE, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Niger, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Jeremias António da Cruz PEREIRA, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

### **Au titre de la BCEAO**

Le Conseil a examiné la situation économique et monétaire récente de l'Union. Il s'est félicité de la bonne tenue de l'activité économique durant le deuxième trimestre 2015 ainsi que des perspectives économiques favorables dans les Etats membres pour le reste de l'année 2015. En effet, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) en termes réels est estimé à 6,9% au deuxième trimestre 2015, en glissement annuel, après 6,0% au trimestre précédent. Les projections pour l'année 2015 laissent entrevoir une croissance robuste avec une progression de 6,7% du PIB réel, après 6,5% en 2014, à la faveur du dynamisme de l'ensemble des secteurs d'activité.

Le Conseil a noté que les économies de l'Union continuent d'évoluer dans un environnement marqué par l'absence de

tensions inflationnistes. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est établi à 1,3% à fin août 2015 et est projeté à 1,0% pour l'ensemble de l'année 2015.

Les Ministres ont, toutefois, relevé que certains risques pouvant peser sur les perspectives de croissance des pays de la Zone pour l'année 2015 demeurent. Ils ont, à cet égard, invité les Etats membres à poursuivre leurs efforts d'assainissement des finances publiques afin non seulement de ramener le déficit budgétaire à 3,0% du PIB en 2019 comme prévu dans le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, mais également de se doter de marges budgétaires permettant de se prémunir contre d'éventuels chocs exogènes. Ils ont, par ailleurs, recommandé aux Etats de poursuivre la mise en œuvre des mesures visant l'amélioration de l'environnement des affaires et l'attractivité des économies de l'Union, afin de créer les conditions pour un développement harmonieux de l'investissement privé. A cet effet, le Conseil a invité les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à prendre les dispositions nécessaires pour intégrer dans leur ordre juridique interne, l'ensemble des textes communautaires adoptés pour la mise en place des Bureaux d'Information sur le Crédit.

Le Conseil a également examiné et adopté une Décision relative à la compensation et au règlement en franc CFA de toutes les transactions monétiques impliquant un émetteur et un acquéreur installés dans l'UMOA.

Les Ministres ont en outre, autorisé l'adhésion de la Banque Centrale à l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) et ont encouragé les Etats à participer à cette instance, en qualité de membres associés. L'objectif de l'AFI est d'offrir une plateforme

d'échanges à ses membres pour partager leurs expériences et développer des politiques appropriées en matière de finance inclusive.

Enfin, sur proposition de la Banque Centrale, le Conseil a adopté un dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'Union. L'objectif de ce dispositif est de créer une masse critique de petites et moyennes entreprises performantes, en vue d'augmenter la contribution de cette catégorie d'entreprises à la création de richesses et à la lutte contre le chômage.

### **Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA**

Le Conseil a pris connaissance des conclusions des travaux de la cent unième (101<sup>e</sup>) session de la Commission Bancaire, tenue le 28 septembre 2015 à Dakar.

Par ailleurs, prenant en compte la nécessité d'adapter l'organisation fonctionnelle du Secrétariat Général de la Commission Bancaire à l'évolution de ses activités de supervision, le Conseil a décidé de la modification de l'article 9 de l'Annexe à la Convention régissant la Commission Bancaire du 6 avril 2007.

### **Au titre de la BOAD**

Le Conseil a pris connaissance des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2015 par le Conseil d'Administration, dans le cadre de l'émission imminente d'obligations par la BOAD sur le marché financier international. Au 30 juin 2015, le total bilan de la BOAD s'établit à 1 716 milliards de FCFA contre 1 658 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Il était de 1 411 milliards de FCFA au 31 décembre 2013. La situation financière de la Banque reste saine. Elle est notamment marquée par une structure financière équilibrée. Les fonds propres représentaient environ 37,8% du total bilan et le rapport encours des emprunts / fonds propres (ratio d'endettement) ressort à 151,3% pour une norme statutaire de 300%.

Pour la période sous revue, le volume global des financements consentis sous

forme de prêts à moyen ou long terme (MLT) et de prises de participations s'établit à 208,5 milliards de FCFA. Le cumul des engagements nets à MLT (hors Fonds de Développement Energie) en faveur des économies de l'Union ressort à 3 422,8 milliards de FCFA à fin juin 2015, pour 747 projets de développement. En tenant compte des opérations du FDE, ce cumul passe à 3 647,4 milliards de FCFA, pour 759 projets.

Le semestre a enregistré 117,4 milliards de FCFA de décaissements sur financements à MLT (hors FDE), faisant passer les décaissements globaux à 2 020,4 milliards de FCFA, soit un taux de décaissement de 60%.

Au titre de la catégorie des financements à court terme, six opérations d'un montant de 28,4 milliards de FCFA ont été réalisées par la Banque au cours de la période.

Les Ministres ont également été informés des dossiers suivants : Directives générales pour l'actualisation des perspectives financières 2015-2019 ; la préparation du budget-programme 2016-2018 de la BOAD ; état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 31 août 2015 ; révision des règles d'élaboration des comptes du Fonds de Développement et de Cohésion (FDC/BOAD) ; affectation de la dotation annuelle ordinaire versée au titre de l'exercice 2014 ; note sur la politique d'annulation des financements octroyés par la BOAD (prêts, prises de participation et garanties) ; état d'avancement de la mobilisation de ressources concessionnelles pour le financement du logement et de l'immobilier dans les pays de l'UEMOA ; relevé des décisions de la 98<sup>e</sup> réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 septembre 2015 à Dakar.

### **Au titre du CREPMF**

Les Ministres ont adopté les comptes de l'exercice 2014 du CREPMF. Ils ont également approuvé les différents schémas de rotation de désignation des représentants des Etats au sein des

Conseils d'Administration des Structures Centrales (BRVM et DC/BR).

Le Conseil a en outre, adopté le Code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du CREPMF. Il a, par ailleurs, émis un avis favorable sur les propositions de sanctions pécuniaires sur le marché financier régional.

Enfin, les membres du Conseil ont été informés de plusieurs dossiers notamment la signature d'un accord de partenariat entre le CREPMF et la BOAD ; la signature d'un accord de partenariat entre le CREPMF et la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD) ; le compte rendu des activités du marché financier du deuxième trimestre 2015 ; le

rapport annuel 2014 du CREPMF ainsi que la note relative à la création de l'Association des Autorités de Régulation des Marchés Financiers de l'Afrique de l'Ouest.

Les Ministres, honorés par l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour à Dakar, expriment à son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, au Gouvernement ainsi qu'au peuple sénégalais, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Dakar, le 29 septembre 2015

Le Président du Conseil des Ministres

Saidou SIDIBE

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

---

*(Dakar, le 9 septembre 2015)*

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le 9 septembre 2015, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2015 dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Analysant la conjoncture économique, monétaire et financière au deuxième trimestre 2015, le Comité a relevé, au plan international, que l'économie mondiale demeure marquée par la faiblesse de la reprise de l'activité dans les pays avancés et une poursuite du ralentissement de la croissance des principaux pays émergents. Dans ce contexte, les prévisions macroéconomiques publiées par le Fonds Monétaire International (FMI), en juillet 2015, situent le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial à 3,3% en 2015 contre 3,4% en 2014. Le Comité a également relevé une évolution contrastée des cours mondiaux des matières premières au deuxième trimestre 2015. En particulier, il a noté que les cours mondiaux du pétrole brut, qui s'inscrivaient dans une tendance baissière depuis 2014, ont connu un léger redressement au deuxième trimestre 2015 avant d'enregistrer durant le mois d'août un repli, en liaison avec les craintes d'un ralentissement important de la croissance chinoise et de son impact sur l'économie mondiale. L'évolution des cours des matières premières exportées par l'Union a été marquée notamment par la hausse des prix du cacao, du coton, de la noix de cajou et du caoutchouc et le repli de ceux du café, de l'or ainsi que des huiles de palme et de palmiste.

Examinant la situation économique de l'Union, les membres du Comité ont relevé la progression du PIB au deuxième trimestre 2015, à un rythme de 6,9%, après 6,0% au premier trimestre 2015, soutenue notamment par la vigueur du secteur secondaire et une bonne tenue des activités dans les secteurs primaire et

tertiaire. Les perspectives pour le reste de l'année 2015 laissent entrevoir un renforcement de cette tendance. Dans ces conditions, le taux de croissance du PIB de l'Union est attendu à 6,7% en 2015 après 6,5% en 2014.

En ce qui concerne les prix à la consommation, le Comité a constaté une légère hausse du rythme de leur évolution. En glissement annuel, le taux d'inflation de l'Union est passé de 0,5% à fin mars à 1,5% à fin juin 2015, en raison notamment du renchérissement des produits alimentaires, consécutif à un recul de la production céréalière de la campagne 2014/2015 dans certains pays de l'Union. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 2,1%, niveau compatible avec l'objectif de stabilité des prix à moyen terme poursuivi par la Banque Centrale.

Le Comité a noté que les conditions sur le marché monétaire sont demeurées quasi inchangées d'un trimestre à l'autre, avec un taux moyen pondéré des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités ressorti à 2,56% à fin juin 2015. En revanche, le taux interbancaire à une semaine s'est inscrit en hausse pour s'établir à 4,08% au deuxième trimestre 2015 contre 3,53% le trimestre précédent.

Examinant la situation des finances publiques, le Comité a noté une détérioration du solde budgétaire base engagements, dons compris, des Etats membres de l'Union par rapport au niveau enregistré à la même période de l'année 2014. Ce creusement du déficit budgétaire est imputable à la fois à l'accroissement des dépenses courantes et à la hausse des investissements publics dans les infrastructures. Les membres du Comité de Politique Monétaire ont, à cet égard, recommandé aux Etats de poursuivre les efforts d'amélioration des recettes publiques et de rationalisation des dépenses.

A l'issue de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le

taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal, respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

Fait à Dakar, le 9 septembre 2015

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE

---

## CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTÉES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET SEPTEMBRE 2015

---

### 7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication. L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

### 16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### 7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de

l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

### 20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

### 16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans

l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### **22 mars 2004**

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

### **16 juin 2005**

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%

- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 9,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### **24 août 2006**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

### **1<sup>er</sup> trimestre 2007**

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme. Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de

liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

### **2<sup>e</sup> trimestre 2007**

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

### **3<sup>e</sup> trimestre 2007**

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

### **4<sup>e</sup> trimestre 2007**

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

### **1<sup>er</sup> trimestre 2008**

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000%, contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

### **2<sup>e</sup> trimestre 2008**

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

### **3<sup>e</sup> trimestre 2008**

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi ( $\frac{1}{2}$ ) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682%, contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

### **4<sup>e</sup> trimestre 2008**

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

## 1<sup>er</sup> trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009, contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%). Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490%, contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

## 2<sup>e</sup> trimestre 2009

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger

et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

- Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;
- Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;
- Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;
- Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

## 3<sup>e</sup> trimestre 2009

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les

injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

La Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit de l'Union durant le trimestre sous revue, au cours duquel le rythme de croissance des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 817,1 milliards pour la période prenant fin le 15 septembre 2009 pour des réserves requises de 490,5 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 326,6 milliards contre 300,9 milliards pour la période échu le 15 juin 2009.

#### **4<sup>e</sup> trimestre 2009**

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses

opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques. L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisées, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

#### **1<sup>er</sup> trimestre 2010**

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. La Banque Centrale a ainsi organisé douze opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires du marché monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.

## **2<sup>e</sup> trimestre 2010**

Au cours du deuxième trimestre 2010, la BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent.

## **14 septembre 2010**

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

## **1<sup>er</sup> décembre 2010**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Analysant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA dans un contexte caractérisé par une faible pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas induire des tensions inflationnistes. Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. A cet effet, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

## **2 mars 2011**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 2 mars 2011. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, à la lumière des impacts de la crise politique en Côte d'Ivoire et de la résurgence des pressions inflationnistes consécutive au renchérissement des denrées alimentaires importées et à la progression des prix des carburants dans la plupart des Etats de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt

marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

### **1<sup>er</sup> juin 2011**

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté que la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire augure des perspectives économiques prometteuses pour l'Union. Il a relevé que l'inflation persiste à un niveau relativement élevé depuis le début de l'année 2011. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est, en effet, situé à 3,7% à fin mars 2011, après 3,9% à fin décembre 2010.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité économique sur les premiers mois de 2011, atonie imputable notamment aux effets négatifs de la crise politique en Côte d'Ivoire et aux contre-performances du secteur industriel. Il a noté que la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union ont été préservées, malgré les risques liés à l'impact de la crise ivoirienne sur le système bancaire.

Le Comité a recommandé aux banques de l'Union de veiller à la qualité de leurs portefeuilles et de répercuter la détente actuelle des taux d'intérêt du marché monétaire sur le volume et le coût du crédit. Il a relevé qu'à court terme, la hausse des prix ne devrait pas significativement décélérer dans l'Union, eu égard aux prévisions d'un maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés et d'un renchérissement des denrées alimentaires importées. Le taux d'inflation ressortirait à 3,9% à fin juin 2011. Cependant, dans le moyen terme, les prévisions d'inflation seraient en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la

BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires, à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

### **7 septembre 2011**

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 septembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine, notamment les risques pesant sur la stabilité des prix et les perspectives de croissance économique dans l'Union. A cet égard, le Comité a relevé une tendance au ralentissement du rythme de progression des prix. En effet, le taux d'inflation, en glissement annuel, est passé de 5,7% à fin avril 2011 à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011. Cette dynamique est imputable au rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et au recul de l'inflation importée.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité sur le deuxième trimestre de l'année 2011, imputable aux contre-performances des secteurs industriel et tertiaire.

Les conditions monétaires sont apparues globalement favorables, avec une liquidité bancaire relativement abondante, une quasi-stabilité des taux sur le marché monétaire et une détente des taux débiteurs des banques. Toutefois, les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor se sont tendus d'un trimestre à l'autre.

Le Comité a estimé que les perspectives de croissance économique de l'Union demeurent empreintes d'incertitudes. Le taux de croissance de l'activité économique est projeté à 5,3% en 2012 contre 1,0% en 2011, en liaison avec l'apaisement de la situation socio-politique dans l'ensemble des pays de l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de

maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

### **7 décembre 2011**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 décembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union. S'agissant de l'inflation, le Comité a relevé que la tendance à la décélération des prix, observée depuis le mois de mai 2011 s'est estompée en septembre. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 4,8% en mai à 3,9% à fin juin 2011, puis à 3,6% à fin juillet 2011, 3,5% à fin août 2011, avant de remonter à 3,8% à fin septembre 2011. La hausse des prix reste influencée par le renchérissement, en glissement annuel, des denrées alimentaires et des carburants.

L'analyse des indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA a laissé entrevoir un raffermissement de l'activité au troisième trimestre de l'année 2011, notamment dans l'industrie et dans le secteur tertiaire.

Les conditions monétaires sont demeurées globalement favorables, dans le contexte d'une liquidité bancaire importante et d'une détente des taux sur le marché monétaire. Toutefois, les taux d'intérêt débiteurs des banques ainsi que les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor au troisième trimestre 2011 ont connu des hausses par rapport au trimestre précédent.

Examinant les perspectives de croissance économique de l'Union, le Comité a estimé que l'activité économique de l'Union restera bien orientée, quoiqu'empreinte d'incertitudes au regard de la conjoncture internationale récente. Le taux de croissance du produit intérieur brut réel a été ainsi projeté à 6,4% en 2012 contre 1,2% en 2011 et 4,3% en 2010.

Se fondant sur les analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. En outre, le Comité a décidé de maintenir inchangé le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% qui est en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

### **7 mars 2012**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 mars 2012.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les Etats membres de l'UEMOA continueront d'évoluer en 2012 dans un environnement international peu propice, marqué par un ralentissement de la croissance mondiale. La situation de l'Union devrait également se ressentir de la mauvaise campagne agricole 2011/2012. Le Comité de Politique Monétaire a noté que ces facteurs font planer des incertitudes sur la réalisation des prévisions de croissance pour l'année 2012, qui pourraient se révéler en retrait par rapport au taux de 6,4% initialement prévu.

L'analyse des conditions monétaires montre que la liquidité bancaire a connu une baisse sensible depuis le deuxième semestre 2011. Outre les facteurs conjoncturels, cette évolution résulte de changements structurels qui s'opèrent dans les économies de l'Union, induisant d'importants besoins de financement des importations aux fins de la réalisation des investissements privés et publics en cours. Cette situation entraîne une tension sur les taux d'intérêt du marché monétaire. En perspective, la demande de liquidité des banques pourrait se maintenir à un niveau élevé, au regard de l'ampleur des ressources nécessaires pour couvrir les besoins de financement exprimés par les Etats pour l'année 2012.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

En outre, dans le souci de desserrer les contraintes sur la liquidité des banques et de conforter les conditions d'un financement approprié de l'économie, le Comité de Politique Monétaire a décidé de ramener le coefficient des réserves obligatoires à 5,0% pour l'ensemble des banques des pays de l'Union, soit une baisse de deux (2) points de pourcentage, avec pour date d'effet le 16 mars 2012.

### **11 juin 2012**

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 11 juin 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, monétaire et financière de l'Union Monétaire Ouest Africaine à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. Il a analysé, en particulier, les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a constaté une atténuation du rythme d'évolution du niveau général des prix à la consommation dans l'Union sur la période récente à la faveur des mesures mises en œuvre au niveau national et régional en vue de lutter contre la vie chère et d'atténuer les effets des chocs d'offre. Ainsi, le taux d'inflation est passé de 2,3% en glissement annuel à fin janvier 2012 à 2,8% à fin février 2012, pour s'établir à 2,5% à fin mars 2012. Il est de 0,6% en avril 2012.

Analysant la conjoncture, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que la croissance économique de l'Union au titre de l'année 2012 serait meilleure qu'en 2011 en liaison avec la reprise rapide de l'activité en Côte d'Ivoire, le dynamisme du secteur des mines et la poursuite des investissements publics dans les infrastructures. Toutefois, des préoccupations existent en raison de l'impact des crises socio-politiques au Mali et en Guinée-Bissau, ainsi que des incertitudes suscitées par l'environnement international.

Au regard de ces incertitudes et sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de la

BCEAO sont ainsi fixés respectivement à 3,00% et à 4,00% avec date d'effet le 16 juin 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que les tensions qui avaient justifié une baisse du coefficient des réserves obligatoires en mars 2012 ont commencé à s'estomper. Le taux moyen pondéré sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire qui était de 4,67% en mars 2012 s'est replié pour se situer à 4,25% en mai 2012.

Le Comité a, de ce fait, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

### **5 septembre 2012**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 5 septembre 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a noté la poursuite de la modération des tensions inflationnistes dans l'UMOA. Ainsi, le taux d'inflation s'est situé à 1,5%, en glissement annuel, sur le deuxième trimestre 2012, après 2,5% au trimestre précédent.

Les perspectives à moyen terme indiquent que le taux d'inflation se situerait autour de 2,3%, en glissement annuel, à moyen terme, sous l'hypothèse d'une campagne agricole 2012/2013 normale.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les indicateurs conjoncturels disponibles confirment le ralentissement de la croissance économique mondiale en 2012, dans un contexte de tensions sur les marchés financiers internationaux. Les prévisions disponibles tablent sur un taux de croissance de l'Union de 5,3% en 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que la baisse de 25 points de base des taux directeurs de la BCEAO, intervenue le 16 juin 2012, s'est répercutée sur les taux des

marchés monétaires. En effet, les taux d'intérêt sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire se sont inscrits en baisse, passant de 4,67% en moyenne en mars 2012 à 4,03% en juillet 2012. En outre, il est observé une détente des taux d'intérêt des émissions de bons du Trésor. Le taux moyen pondéré des émissions de bons du Trésor à douze mois est passé de 6,26% au deuxième trimestre 2012 à 5,76% en juillet 2012.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,00% et 4,00%.

Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

#### **7 décembre 2012**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa quatrième réunion ordinaire de l'année le 7 décembre 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale.

Analysant l'évolution de l'inflation, le Comité a relevé une légère remontée de l'indice harmonisé des prix à la consommation au troisième trimestre 2012. En glissement annuel, le taux d'inflation est passé de 2,1% en juin à 2,7% à fin septembre 2012, en raison de l'ajustement à la hausse des cours des carburants dans certains Etats membres et de l'augmentation des prix des céréales locales et des produits de la pêche. L'inflation devrait connaître une décélération au quatrième trimestre 2012 pour ressortir à 2,5% à fin décembre. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'établirait à 2,3% en 2012 contre 3,8% en 2011. A l'horizon de 24 mois, ce taux est projeté à 2,4%.

Analysant l'évolution des indicateurs de conjoncture, le Comité a relevé que l'activité économique au sein de l'UMOA continue de se raffermir, notamment dans les secteurs secondaire et tertiaire. Le Comité a estimé que les performances en matière de croissance

économique seraient meilleures que prévu. Les dernières estimations tablent sur une progression du produit intérieur brut de l'Union de 5,8% en 2012, soit une révision à la hausse de 0,5 point de pourcentage comparativement aux prévisions faites trois mois auparavant. Pour l'année 2013, la croissance économique devrait s'accélérer pour atteindre 6,5%.

Sur le marché monétaire, les taux d'intérêt continuent de se détendre. Le taux moyen pondéré des transactions interbancaires à une semaine est ressorti en moyenne à 4,13% au troisième trimestre contre 4,24% au deuxième trimestre 2012. Le taux moyen pondéré des émissions de bons du Trésor, s'est établi à 5,63% au troisième trimestre contre 5,72% un trimestre plus tôt.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,00% et 4,00%.

Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

#### **6 mars 2013**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa première réunion ordinaire de l'année le 6 mars 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture internationale et interne et apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique dans l'Union.

Analysant la situation économique, le Comité a relevé la persistance d'une conjoncture internationale morose et empreinte d'incertitudes. Il a noté au plan régional l'impact de la crise au Mali et en Guinée-Bissau. Le Comité a noté que l'activité économique interne a été cependant bien orientée au quatrième trimestre 2012, ce qui conforte les prévisions d'une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union en termes réels, estimée à 5,8% en 2012. Pour 2013, le regain de l'activité économique devrait se poursuivre avec un taux de croissance réel projeté à 6,5%.

Au titre de l'évolution des prix, le Comité a relevé que l'inflation dans l'Union a amorcé une baisse progressive depuis le mois d'octobre 2012 avec une variation en glissement annuel de l'indice harmonisé des prix à la consommation qui passe de 3,3% à fin octobre à 2,8% à fin décembre 2012 et à 2,2% à fin janvier 2013. Le taux d'inflation est projeté à 1,5% en glissement annuel au quatrième trimestre 2013.

Les facteurs à l'origine de la modération de l'inflation sont notamment la faiblesse de la demande mondiale qui atténue les risques pesant sur l'inflation importée et une baisse des prix des produits alimentaires locaux, dans la perspective d'une campagne agricole 2013/2014 satisfaisante.

Quant aux conditions monétaires, le Comité a noté une détente des taux sur les marchés monétaire et de la dette publique au cours du quatrième trimestre 2012. Ainsi, le taux moyen pondéré des transactions interbancaires à une semaine est ressorti à 3,79% alors qu'il était de 4,13% au troisième trimestre 2012. Les émissions de bons par les Trésors ont été réalisées au taux moyen pondéré de 5,21% au quatrième trimestre 2012, après des niveaux respectifs de 5,72% et 5,63% aux deuxième et troisième trimestres de l'année.

Sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité a décidé de baisser les taux directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités a été ramené de 3,00% à 2,75%. Le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été fixé à 3,75% contre 4,00% précédemment. Cette décision prend effet à compter du 16 mars 2013. Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

### **3 juin 2013**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa deuxième réunion ordinaire de l'année 2013 le 3 juin 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de la situation économique et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ainsi que des perspectives, à la lumière de l'évolution de la conjoncture internationale.

Sur le plan international, le Comité a noté que le rythme de progression de l'activité économique mondiale serait modéré en 2013 mais devrait se raffermir en 2014.

Au niveau de l'Union, les performances macroéconomiques en 2012 ont été globalement plus favorables que prévu. Le produit intérieur brut en volume a connu une croissance de 6,4% sous l'effet d'un accroissement des investissements publics, avec des effets d'entraînement sur les investissements privés, et du dynamisme du sous-secteur des industries extractives dans certains Etats. En 2013, la croissance économique devrait poursuivre sa tendance haussière pour atteindre 6,5%, tirée par la demande intérieure.

Au titre de l'évolution des prix à la consommation, le Comité a noté la poursuite de la décélération de l'inflation dont le taux est passé, en glissement annuel, de 2,8% à fin décembre 2012 à 2,3% à fin avril 2013. Ce rythme modéré de l'inflation reflète une baisse significative des prix des produits alimentaires locaux et une faible progression de ceux des produits pétroliers. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation ressortirait à 2,5% en glissement annuel.

Au titre des conditions monétaires, le Comité a noté la poursuite de la détente des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine est passé de 3,07% en décembre 2012 à 2,81% en avril 2013. Celui des transactions interbancaires à une semaine est ressorti en moyenne à 3,18% en avril 2013 contre 3,74% en décembre 2012.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 2,75% et 3,75%.

Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé, à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union.

### **4 septembre 2013**

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

(BCEAO) a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année, le 4 septembre 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de la situation économique et monétaire récente de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi que des perspectives, à la lumière notamment de l'évolution de la conjoncture internationale. En particulier, il a évalué les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur la croissance économique.

Au titre de la conjoncture internationale, le Comité a relevé des signes d'amélioration de l'activité économique dans les pays industrialisés.

Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, les dernières estimations situent le taux de progression du Produit Intérieur Brut à 6,4% en volume en 2013. Les membres du Comité ont souligné que des risques pèsent sur la réalisation du taux de croissance de 7,3% prévu pour 2014. Ils ont, à cet égard, relevé que l'un des principaux facteurs de risque est l'impact négatif du ralentissement de la croissance dans les pays émergents sur les cours mondiaux des produits de base exportés par les pays de l'Union.

L'analyse de l'évolution de l'inflation laisse apparaître une décélération plus marquée que prévu de la hausse du niveau général des prix dans l'Union. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 1,7% à fin juin 2013 après 2,3% à fin mars 2013 et 2,8% à fin décembre 2012. Ce ralentissement résulte, pour l'essentiel, de la décrie des prix des céréales locales ainsi que de la baisse des prix des carburants dans certains pays à la faveur de la détente des cours mondiaux du pétrole. En moyenne, les prévisions tablent sur un taux d'inflation de 1,9% pour l'année 2013 contre 2,4% en 2012. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation ressortirait à 2,4% en glissement annuel.

Le Comité de Politique Monétaire a également noté une détente des taux sur les différents compartiments du marché monétaire au deuxième trimestre 2013. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidité à une semaine et celui des opérations sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire ont tous deux connu des baisses de vingt-trois (23) points de base d'un trimestre à l'autre. La même tendance a été observée sur le marché des bons et obligations du Trésor.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser de 25 points de base les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités passe de 2,75% à 2,50% et le taux du guichet de prêt marginal est fixé à 3,50%, contre 3,75% précédemment. Cette décision prend effet à compter du 16 septembre 2013.

Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé, à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union.

### **9 décembre 2013**

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le 9 décembre 2013, sa quatrième réunion ordinaire de l'année.

Le Comité a passé en revue les développements économiques et financiers au plan international et régional depuis sa dernière réunion tenue le 4 septembre 2013 ainsi que les perspectives à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique dans l'Union.

Au plan international, le Comité a relevé des divergences dans la dynamique de croissance entre les pays avancés où la reprise se consolide et les pays émergents dont le rythme d'expansion demeure en deçà des performances enregistrées les années précédentes.

Sur le plan régional, les dernières prévisions attestent une bonne résilience des économies de l'Union, malgré une conjoncture internationale peu favorable. Les estimations situent la croissance du Produit Intérieur Brut en volume à 6,0% en 2013, après 6,5% en 2012. En 2014, elle atteindrait 7,0%. La poursuite des investissements publics ainsi que le regain de dynamisme attendu des investissements privés seraient les principaux moteurs de cette croissance.

Au titre de l'évolution des prix à la consommation, le Comité a relevé la poursuite de la décélération de l'inflation. Le taux d'inflation se stabiliserait en octobre et novembre 2013 à 0,7% en glissement annuel. Si cette tendance se confirme en décembre, le taux d'inflation moyen annuel de l'Union devrait ressortir à 1,6% contre

2,4% en 2012. Les nouvelles prévisions situent le taux d'inflation dans l'Union à 1,7% en glissement annuel au quatrième trimestre 2014.

Le Comité de Politique Monétaire a également noté la poursuite de la détente des taux d'intérêt sur les différents compartiments du marché monétaire. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine est ressorti à 2,54% à fin octobre 2013, en baisse de 27 points de base par rapport à juin 2013. Sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré des opérations est passé de 3,13% en juin 2013 à 3,05% à fin octobre 2013. La même tendance a été observée sur le marché de la dette publique. Le taux moyen pondéré des bons du Trésor à un an a baissé de 26 points de base pour ressortir à 4,51% en octobre 2013.

Au terme de son analyse, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidités reste fixé à 2,50% et celui du guichet de prêt marginal à 3,50%. Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

### **5 mars 2014**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 5 mars 2014, sa première réunion ordinaire au titre de l'année 2014. Le Comité a procédé à l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture internationale et interne.

Sur le plan international, le Comité a noté les signes d'une reprise graduelle de l'activité économique, notamment dans les principaux pays industrialisés, malgré quelques incertitudes continuant à peser sur la croissance mondiale.

Analysant la situation au sein de l'Union, le Comité a noté que les performances macroéconomiques en 2013 ont été globalement plus favorables que prévu. Les dernières estimations situent le taux de progression du Produit Intérieur Brut en volume à 6,3% en 2013. Pour l'année 2014, le regain de l'activité économique devrait se poursuivre avec un taux de croissance réel projeté à 7,0%.

Au titre de l'évolution des prix, le Comité a relevé la poursuite de la décélération de l'inflation dans

l'Union. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti nul à fin décembre 2013 après 2,8% à fin décembre 2012. Il est estimé par la Banque Centrale à 0,2% à fin janvier 2014. Les facteurs à l'origine de la décélération de l'inflation sont notamment la détente des prix des produits alimentaires ainsi que la décélération des cours mondiaux du pétrole. En moyenne annuelle, l'Union a enregistré un taux d'inflation de 1,6% en 2013 contre 2,4% en 2012. A moyen terme, les prévisions indiquent des risques inflationnistes globalement modérés. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, devrait se situer à 2,0%.

En ce qui concerne l'évolution des conditions monétaires, le Comité a noté la poursuite de la détente des taux d'intérêt sur les différents compartiments du marché monétaire, dans le sillage de la baisse des taux directeurs opérée par la BCEAO en septembre 2013. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine et celui des transactions sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire ont connu des baisses respectives de 21,5 et 17,0 points de base entre le troisième et le quatrième trimestre 2013. Sur le marché des titres publics, les émissions de bons par les Trésors ont été réalisées au taux moyen pondéré de 5,14% au quatrième trimestre 2013, après un niveau de 4,59% au trimestre précédent.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement à 2,50% et 3,50%. Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

### **4 juin 2014**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 4 juin 2014, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2014.

Le Comité a procédé à l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture internationale et régionale, apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique dans l'Union.

Analysant la situation économique interne de l'Union, le Comité a relevé que les dernières estimations situent le taux de progression du Produit Intérieur Brut de l'Union, en termes réels, à 5,5% en 2013, en baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport aux précédentes estimations. Cette révision des performances économiques est liée notamment aux résultats moins satisfaisants que prévu de la campagne agricole 2013/2014 notamment dans les pays du Sahel. Les perspectives économiques de l'Union situent le taux de croissance pour l'année 2014 à 6,6% grâce à la reprise dans le secteur primaire et son effet d'entraînement sur les autres secteurs.

En ce qui concerne le niveau général des prix à la consommation, le Comité a relevé la poursuite de la tendance à la décélération de l'inflation dans l'Union observée depuis novembre 2012. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à -0,3% à fin mars 2014, après un niveau nul à fin décembre 2013. Les principaux facteurs à l'origine de la décélération de l'inflation sont la détente des prix des produits alimentaires au premier trimestre 2014 et l'absence de tension sur les prix des carburants.

Les prévisions à moyen terme indiquent des risques inflationnistes globalement modérés. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, devrait se situer à 1,3%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi au niveau de l'Union.

Examinant l'évolution des conditions monétaires, le Comité a noté que le taux moyen pondéré des transactions sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire s'est établi à 3,61% à fin mai 2014 contre 3,53% à fin mars 2014. Sur le marché des titres publics, le coût moyen des ressources levées par les Trésors nationaux sur la maturité à trois mois est ressorti à 4,29% à fin mai 2014 contre 4,48% à fin mars 2014.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement à 2,50% et 3,50%. Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

### **3 septembre 2014**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 3 septembre 2014, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2014.

Le Comité a procédé à l'analyse des facteurs de risque susceptibles de peser sur les perspectives à moyen terme en matière de croissance économique et de stabilité des prix dans l'Union.

Analysant la situation interne de l'Union, le Comité a relevé que l'activité économique a été bien orientée au deuxième trimestre 2014 comme en atteste l'évolution des indicateurs de conjoncture. Dans ces conditions, les prévisions qui situaient le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union en termes réels à 6,6% en 2014 ont été maintenues inchangées. Cette performance économique résulterait du regain d'activité attendu de l'ensemble des secteurs.

Au titre de l'évolution du niveau général des prix à la consommation, le Comité a noté, à partir du mois de mai 2014, une stabilisation après la décélération observée depuis le quatrième trimestre 2012. Sur cette base, le taux d'inflation à fin décembre 2014 est attendu à 0,5%.

Examinant l'évolution des conditions monétaires, le Comité a noté une baisse des taux d'intérêt sur le guichet des appels d'offres à une semaine. En revanche, sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire ainsi que sur le segment à court terme du marché de la dette publique, une hausse des taux a été enregistrée entre avril et juillet 2014.

Sur la base des analyses effectuées, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal demeurent respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

### **3 décembre 2014**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa quatrième réunion ordinaire au titre de l'année 2014 au Siège de l'Institution à Dakar.

Le Comité a procédé à l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture internationale et interne à l'UMOA et apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives de croissance économique et de stabilité des prix dans l'Union.

Au plan international, le Comité a noté la persistance de la fragilité de la reprise économique dans la plupart des pays industrialisés et la poursuite de la dégradation des performances économiques des principaux pays émergents.

Analysant la situation interne de l'Union, le Comité a souligné que l'activité économique a été bien orientée au troisième trimestre, ce qui conforte les prévisions d'une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union en termes réels, estimée à 6,8% en 2014, après 5,9% en 2013. Cette performance économique serait imprimée par le raffermissement de la production agricole et industrielle ainsi que par la bonne tenue de la production de la branche « Bâtiments et Travaux Publics », en liaison avec la hausse des investissements publics.

Le Comité a noté la poursuite de la décélération des prix à la consommation durant le troisième trimestre 2014. En glissement annuel, le taux d'inflation est ressorti à -0,4% à fin septembre 2014, en rapport avec le repli des prix des produits alimentaires importés et ceux des produits locaux, notamment les céréales et les tubercules. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,9%.

En ce qui concerne les conditions monétaires, le Comité a relevé une détente des taux sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire où le taux moyen pondéré est passé de 3,58% à 3,43% d'un trimestre à l'autre.

Sur la base des analyses effectuées, le Comité de Politique Monétaire a décidé de laisser inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal demeurent respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

#### 4 mars 2015

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 4 mars 2015, sa première réunion ordinaire au titre de l'année 2015 dans les locaux du Siège de l'Institution à Dakar.

Le Comité a analysé la conjoncture économique, monétaire et financière récente, tant au plan international qu'à l'échelle de l'UMOA, et apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives de l'Union à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique.

Au plan international, le Comité a noté la persistance de la fragilité de la reprise économique dans la plupart des pays industrialisés et le ralentissement de la croissance dans les principaux pays émergents. Le Comité a également relevé la tendance baissière des cours mondiaux de la plupart des matières premières, y compris celles exportées par les pays de l'Union.

Examinant la situation interne de l'Union, le Comité a noté le maintien d'une activité économique soutenue au quatrième trimestre 2014. Sur l'ensemble de l'année 2014, le produit intérieur brut de l'Union progresserait de 6,6% contre 5,9% en 2013. Cette performance économique est imputable au raffermissement de la production agricole, à la bonne tenue du secteur industriel et des services marchands, grâce notamment au dynamisme de la branche « Bâtiments et Travaux Publics ».

L'Union a enregistré un taux d'inflation de 0,1% en glissement annuel à fin décembre 2014. Cette évolution est liée au renchérissement des services de distribution d'eau et d'électricité dans certains pays de l'Union, atténué par le repli des prix des produits alimentaires. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,7%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

En ce qui concerne les conditions monétaires, le Comité a observé une détente des taux sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire où le taux moyen pondéré s'est établi à 3,35% au quatrième trimestre après avoir atteint 3,43% au troisième trimestre 2014.

A l'issue de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le

taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

### **Juin 2015**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 3 juin 2015, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2015 dans les locaux du Siège de l'Institution à Dakar.

Analysant la conjoncture économique, monétaire et financière récente, le Comité a noté, au plan international, que la consolidation de la reprise économique s'est poursuivie au premier trimestre 2015 à un rythme modéré, sous l'effet contrasté de la bonne tenue de l'activité dans certains pays avancés et du ralentissement de la croissance des principaux pays émergents. Selon les récentes projections du Fonds Monétaire International, les perspectives économiques mondiales de l'année 2015 sont attendues à 3,5% contre 3,4% en 2014. Le Comité a également relevé que la tendance baissière des cours mondiaux de certaines matières premières s'est estompée à partir de janvier 2015. En revanche, les cours mondiaux du pétrole, affectés par l'abondance de l'offre, ont fléchi au premier trimestre 2015.

Examinant la situation économique de l'Union, les membres du Comité ont relevé la progression du produit intérieur brut au premier trimestre 2015, à un rythme de 6,2%, soutenu notamment par la vigueur du secteur tertiaire. Les perspectives laissent entrevoir un renforcement de cette tendance. Ainsi, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union est projeté à 6,7% pour l'année 2015, contre 6,5% en 2014, à la faveur d'une bonne tenue de l'activité dans le secteur industriel et dans les services marchands.

S'agissant des prix, le Comité a constaté une légère hausse du rythme de leur évolution. Le Comité a noté que les conditions monétaires se sont légèrement assouplies dans l'Union au cours du premier trimestre 2015, suite à la dépréciation du taux de change effectif réel atténuée par l'appréciation du taux d'intérêt sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire.

Le Comité a en outre noté le maintien des déficits publics à des niveaux élevés, en liaison avec l'importance des investissements dans les infrastructures en cours dans la plupart des Etats. Les membres du Comité de Politique Monétaire ont, à cet égard, recommandé un rééquilibrage des finances publiques à moyen terme, en conformité avec les dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité adopté dans l'Union en janvier 2015.

A l'issue de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

### **Septembre 2015**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 9 septembre 2015, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2015 dans les locaux du Siège de l'Institution à Dakar.

Analysant la conjoncture économique, monétaire et financière au deuxième trimestre 2015, le Comité a relevé, au plan international, que l'économie mondiale demeure marquée par la faiblesse de la reprise de l'activité dans les pays avancés et une poursuite du ralentissement de la croissance des principaux pays émergents.

Examinant la situation économique de l'Union, les membres du Comité ont relevé la progression du PIB au deuxième trimestre 2015, à un rythme de 6,9%, après 6,0% au premier trimestre 2015, soutenue notamment par la vigueur du secteur secondaire et une bonne tenue des activités dans les secteurs primaire et tertiaire. Les perspectives pour le reste de l'année 2015 laissent entrevoir un renforcement de cette tendance. Dans ces conditions, le taux de croissance du PIB de l'Union est attendu à 6,7% en 2015 après 6,5% en 2014.

En ce qui concerne les prix à la consommation, le Comité a constaté une légère hausse du rythme de leur évolution. En glissement annuel, le taux d'inflation de l'Union est passé de 0,5% à

fin mars à 1,5% à fin juin 2015, en raison notamment du renchérissement des produits alimentaires, consécutif à un recul de la production céréalière de la campagne 2014/2015 dans certains pays de l'Union. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 2,1%.

Le Comité a noté que les conditions sur le marché monétaire sont demeurées quasi inchangées d'un trimestre à l'autre, avec un taux moyen pondéré des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités ressorti à 2,56% à fin juin 2015. En revanche, le taux interbancaire à une semaine s'est inscrit en hausse pour s'établir à 4,08% au deuxième trimestre 2015 contre 3,53% le trimestre précédent.

Examinant la situation des finances publiques, le Comité a noté une détérioration du solde

budgétaire base engagements, dons compris, des Etats membres de l'Union par rapport au niveau enregistré à la même période de l'année 2014. Les membres du Comité de Politique Monétaire ont, à cet égard, recommandé aux Etats de poursuivre les efforts d'amélioration des recettes publiques et de rationalisation des dépenses.

A l'issue de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal, respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

---

## LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

---

### Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – 1956 à 2014 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – 1956 à 2004
  - Statistiques monétaires (mensuel)
  - Statistiques économiques (trimestriel)
  - Etudes et recherche (trimestriel)
  - Informations générales (trimestriel)
- 3 – Bulletin mensuel de conjoncture – octobre 2005 à décembre 2013
- 4 - Note trimestrielle de conjoncture – juin 2010 à décembre 2013
- 5 - Bulletin de statistiques monétaires et financières – janvier 2005 à juillet 2015
- 6 - Bulletin mensuel de statistiques économiques de l'UEMOA – janvier 2014 à août 2015
- 7 - Bulletin trimestriel de statistiques – mars 2014 à juin 2015
- 8 - Note d'information – mars 2005 à septembre 2015
- 9 - Annuaire statistique – 2004 à 2014
- 10 - Annuaire des banques et établissements financiers – 1967 à 2014
- 11 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
  - Bilans des banques et établissements financiers – 1967 à 2003
  - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004 à 2013
- 12 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – 1993 à 2006
- 13 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006 à 2015)
- 14 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 15 - Revue Economique et Monétaire (juin 2007 à juin 2015)

### Ouvrages

- 16 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
  - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires-  
Volume I : Cadre réglementaire général
  - Volume II : Documents de synthèse
  - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 17 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 18 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janv. 2000
- 19 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
  - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
  - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
  - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
  - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 20 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
  - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 21 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004
- 22 - Billets et pièces de monnaie dans la Zone UMOA (des origines à 2012), BCEAO, 2012



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)